

Les garanties

Votre produit neuf⁽¹⁾ est couvert par la garantie légale de conformité⁽²⁾. En cas de non-conformité, vous pouvez obtenir pendant les 2 ans suivant la délivrance de votre produit, la réparation ou le remplacement⁽³⁾ de votre produit, ou à défaut, son remboursement⁽⁴⁾.

Les appareils gros électroménagers de marque Essentiel b et les produits de marque Miogo, bénéficient gratuitement d'une année supplémentaire de garantie, soit trois années de garantie, dans les mêmes conditions que la garantie légale de conformité.

Les accessoires de marque Essentiel b, bénéficient gratuitement de trois années supplémentaires de garantie, soit cinq années de garantie, dans les mêmes conditions que la garantie légale de conformité.

Vous bénéficiez également de la garantie des vices cachés pendant les 2 ans qui suivent la découverte du défaut, dans la limite de 5 ans après l'achat. Il vous appartient d'apporter la preuve de l'existence du vice.

Boulanger vous permet de bénéficier de services additionnels, gratuitement pendant 2 ans :

L'assistance téléphonique : nous réalisons à distance un premier diagnostic en cas de panne et nous vous accompagnons dans la prise en charge de votre appareil.

Service accessible 7j/7 de 8h à 22h (hors 25 décembre, 1er janvier et 1er mai) en composant le 3011 depuis la France ou le 0800 30 3011 depuis l'étranger (numéros gratuits)

L'intervention et le dépannage à domicile : nous intervenons chez vous pour les appareils gros électroménager et les téléviseurs de plus de 101 cm, après un diagnostic par téléphone ou par le SAV en ligne. Interventions réalisées en France (sauf les îles non reliées par un pont ou un tunnel, excepté la Corse) du lundi au samedi de 8h à 17h

Le prêt d'appareil : afin d'éviter toute rupture d'usage, nous vous prêtons un appareil de remplacement pendant la durée de réparation⁽⁵⁾

Que faire en cas de panne ?

3 possibilités s'offrent à vous :

- **Profitez de notre service SAV en ligne 24h/24 7j/7** sur www.boulanger.com/info/sav ou sur votre espace client. Ce service innovant vous permettra de décrire votre panne, de tester différentes solutions pour la résoudre et vous fera gagner du temps sur votre prise en charge
- **Contactez-nous par téléphone**, au 3011 depuis la France ou au 0 800 30 30 11 depuis l'étranger (numéros gratuits). Disponible 7j/7, de 8h à 22h (hors 25 décembre, 1er janvier et 1er mai)
- **Rendez-vous en magasin**, directement au comptoir SAV

Mentions légales :

⁽¹⁾ Pour les produits d'occasion, à compter du 7ème mois suivant la délivrance, il appartient au client de prouver l'existence, au moment de la vente, de la non-conformité alléguée. Articles L. 217-4 et suivants du Code de la consommation.

⁽²⁾ Articles L 217-4 et suivants du Code de la consommation

⁽³⁾ Boulanger peut ne pas procéder selon votre choix si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité compte tenu de la valeur du produit ou de l'importance du défaut de conformité

⁽⁴⁾ Si la réparation ou le remplacement sont impossibles ou n'ont pu être effectués dans un délai d'un mois suivant la prise en charge, vous pouvez rendre le produit et être remboursé ou le conserver et être remboursé d'une partie du prix.

⁽⁵⁾ valable sur demande et sous réserve de disponibilité d'appareils de prêts dans nos SAV. pour les produits suivants : Gros électroménager, Aspirateurs, Micro-ondes, Téléviseurs, Home cinéma, Vidéoprojecteurs, Appareils photo, Caméscopes, Hi-fi et ordinateurs de marque Essentiel B, Micro-informatique, Baladeurs, Téléphonie et appareils petit électroménager